

# Passeports

## Biométriques

VEUILLEZ APPORTER  
L'ORIGINAL POUR  
CHAQUE DOCUMENT  
SOLLICITÉ

### PERSONNE MAJEURES (validité 10 ans)

<https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Pré-demande à imprimer ou numéro de la pré-demande à noter et à nous communiquer au dépôt de votre dossier en mairie.

- ❖ Pièce d'identité sécurisée en cours de validité ou acte de naissance de moins de 3 mois
- ❖ Tout demandeur né à l'étranger et inscrit au Service Central de l'Etat Civil de Nantes n'a plus à fournir son acte de naissance, c'est la plateforme qui vérifie auprès du service.
- ❖ Déclaration de perte ou de vol
- ❖ Ancien passeport
- ❖ Facture de domicile de moins d'1 an à la bonne adresse (EDF, eau, téléphone, impôts..)
- ❖ ❖ (si le demandeur est hébergé au domicile d'une tierce personne y compris les parents, il faut facture de l'hébergeant + attestation écrite + pièce d'identité de l'hébergeant) ❖ I photo aux normes exigées de moins de 6 mois [de face, tête nue, (sans foulard, ni barrette, visage dégagé)]
- ❖ Timbre fiscal de 86 Euros :<https://timbres.impots.gouv.fr/>)
- ❖ Personne sous tutelle / sous curatelle : jugement (+autorisation du tuteur) ou jugement curatelle.

---

### PERSONNES MINEURES (validité 5 ans) Présence obligatoire des enfants

<https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Pré-demande à imprimer ou numéro de la pré-demande à noter et à nous communiquer au dépôt de votre dossier en mairie.

- ❖ Pièce d'identité sécurisée ou acte de naissance de moins de 3 mois
- ❖ Déclaration de perte ou de vol
- ❖ Ancien passeport
- ❖ Livret de famille
- ❖ Facture de domicile de moins d'1 an des parents à la bonne adresse (EDF, eau, téléphone, impôts..)
- ❖ I photo aux normes exigées de moins de 6 mois [de face, tête nue, (sans foulard, ni barrette, visage dégagé)] v pièce d'identité du parent qui fait la demande
- ❖ Timbres Fiscaux : 17 euros pour les moins de 15 ans, 42 Euros à partir de 15 ans:.
  - ❖ Si les parents ne sont pas mariés autorisation (l) des 2 parents avec pièces d'identité
  - ❖ Si les parents sont divorcés ou séparés jugement de divorce ou de garde complet + autorisation (l) des 2 parents avec pièce d'identité
  - ❖ Si garde alternée justificatif de domicile des 2 parents